



# ATTESTATION DE RECENSEMENT

Loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997.

Imprimé n° 106\*/02.

Format : 29,7 x 21.

Le maire de la commune  
de **Beaune**

atteste que M **BERTRAND Arthur**  
né(e) le **27/02/2003** à **Beaune**  
domicilié(e) à **, 14, rue Pierre Joigneaux 21200 Beaune**

a demandé son inscription sur les listes de recensement ;  
a été informé(e) des conditions dans lesquelles il (elle) participera à la journée défense et citoyenneté.

L'intéressé(e),  
(Signature.)

Délivrée le 

1	6	/	0	4	/	2	0	1	9
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

  
Le maire,  
(Cachet et signature.)



Ce document peut être réclamé lors de la constitution des dossiers de candidature aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Les informations relatives au « parcours de citoyenneté » sont consultables sur le site Internet : [www.defense.gouv.fr/jdc/parcours-citoyennete](http://www.defense.gouv.fr/jdc/parcours-citoyennete)